



ACTION SYNDICALE LIBRE / OFPRA

Communiqué de presse

Les agent·es de l'OFPRA, de nouveau en grève, à *partir* du mardi 5 mars 2024, pour la 5^{ème} fois en 5 mois

Depuis octobre 2023, toujours déterminé·es pour la satisfaction de leurs revendications

Les syndicats ASYL et CGT OFPRA, représentatifs majoritaires du personnel, ont déposé un préavis de grève courant **du 27 février au 31 mars 2024** et appellent l'ensemble des agent·es de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) à cesser de nouveau le travail et à se rassembler devant le siège de l'Office (201 rue Carnot, Fontenay-sous-Bois), à *partir* du mardi 5 mars 2024 à 10 heures. Les agent·es se réuniront à la fin de la journée en assemblée générale pour décider, selon l'avancement des négociations avec la Direction, de la poursuite de leur mouvement et de la possible reconduction de leur grève dès le lendemain.

Cette mobilisation, suivie par plus d'un quart des agent·es de l'OFPRA depuis le 26 octobre 2023, s'inscrit dans le contexte des **négociations du prochain Contrat d'objectifs et de performance (COP) pour 2024-2026 entre la direction de l'OFPRA et ses ministères de tutelle** (ministères de l'Intérieur et du Budget). Ce document fixe la charge de travail de l'ensemble des agent·es de l'OFPRA et les moyens qui sont attribués à l'établissement pour assurer ses missions.

Le 5 février 2024, le site d'information *Mediapart* a publié le **rapport commandé par la Direction de l'OFPRA à la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP)** dès 2021 afin de se conformer aux objectifs gouvernementaux de réduction des délais d'instruction des demandes d'asile à 2 mois. Les conclusions de ce rapport sont venues conforter les revendications de l'intersyndicale, qui ne peuvent être ainsi considérées comme irréalistes. En effet, la DITP souligne elle-même le caractère inatteignable des objectifs actuellement imposés aux agent.es de l'établissement, et ses préconisations vont même au-delà des revendications portées par ces dernier.es en proposant une baisse de 29% des objectifs chiffrés des officiers et officières de protection, chargé.es du traitement des demandes d'asile, là où l'intersyndicale revendique une baisse de « seulement » 25%.

Le rapport de la DITP, remis à la Direction dès avril 2022, et réclamé depuis lors par les organisations syndicales, n'a jamais fait l'objet d'une quelconque publication par la Direction. Les seules informations dont disposaient jusqu'ici les agent.es et les organisations syndicales quant à cette mission menée à l'Office par trois cabinets privés pour un montant de près de 500 000 euros étaient issues du rapport sénatorial d'Eliane Assassi et d'Arnaud Bazin sur l'influence croissante des cabinets de conseil sur les politiques publiques.

La découverte des conclusions du rapport de la DITP par voie de presse a dévoilé l'opacité entretenue sciemment par la direction de l'OFPPRA, dont la dernière manifestation est l'absence de toute réponse significative donnée aux revendications principales des agent.es, et même de toute communication quant aux positions qu'elle défend face aux tutelles dans le cadre de la négociation du COP de l'établissement.

Les syndicats ASYL et CGT-OFPPRA appellent ainsi la Direction à sortir de cette culture du manque de transparence avec les partenaires sociaux et les agent.es, et à entamer de véritables négociations sur la base des revendications portées publiquement par les agent.es et en faveur d'objectifs chiffrés réalistes, d'une baisse des cadences de travail, et de recrutements significatifs dans des services de l'établissement actuellement en souffrance.

Les syndicats ASYL et CGT OFPPRA appellent donc l'ensemble des agent.es de l'OFPPRA à cesser de nouveau le travail à partir du mardi 5 mars 2024, pour exiger des réponses concrètes à leurs revendications et peser sur la négociation en cours, afin que les autorités de tutelle entendent leurs revendications et leur souffrance face aux cadences effrénées, aux délais sans cesse réduits et à la charge de travail toujours plus importante, sans adjonction de moyens à la hauteur des besoins, au détriment de la qualité du service public assuré par l'établissement.

Fontenay-sous-Bois, le 28 février 2024

Contacts Presse :

Téléphonique : 07 53 70 67 11

CGT OFPPRA : cgtofpra@ofpra.gouv.fr

ASYL-OFPPRA : asyl@ofpra.gouv.fr